

MAS GRENIER (82)

DIMANCHE 17 avril 2016

de 7h30 à 18h

VIDE GRENIER

et

Animation Grands Jeux en Bois de 10h à 18h

Emplacement vide-grenier : 2.50 € le mètre linéaire

Renseignements au : 06 87 25 93 92

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer :

> par courrier au plus tard le 13 avril 2016 à

Cécile Ruscassié - rue des Butlayes - 82600 Mas Grenier

> par mail au plus tard le 15 avril 2016 à videgrenier.tourdejeu@gmail.com :

NOM :.....PRENOM.....

ADRESSE (complète) :.....

.....

TELEPHONE (obligatoire) :.....

MAIL :

N°DE PIECE D'IDENTITE (obligatoire)+ **joindre photocopie**

.....

N° plaque d'immatriculation :

Nombre de mètres :..... x 2.50€ = euros

Mode de paiement (rayer mention inutile) : Chèque (ordre Tour de Jeu) Espèces

Organisé par la ludothèque itinérante



www.tourdejeu.org

REGLEMENT

- 1/ Le vide grenier est organisé par l'association Tour de Jeu.
- 2/ L'attribution des emplacements se fera par les organisateurs.
- 3/ L'exposant déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés, (art I 1310-2 code du commerce), ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (R231-9CP).
- 4/ Les réservations se font au mètre linéaire de façade (chaque exposant devra prévoir sur la longueur de façade un passage de 0.50m avec le stand voisin).
- 5 /Aucune inscription n'est acceptée sans paiement de son montant et sans communication du n° de pièce d'identité.
- 6/ Le Dimanche 17 avril 2016, chaque exposant devra présenter obligatoirement sa pièce d'identité en cours de validité.
- 7/ Le jour du vide grenier, l'accueil se fera à partir de 6h00. Les exposants qui ne se seront pas manifestés auprès des organisateurs avant 7h30 verront leur réservation annulée. Les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d'indemnités.
Les annulations ne pourront être acceptées au-delà du samedi 9 avril 2016 (date limite à laquelle aucun remboursement ne sera effectué).
- 8/Tarif ml le jour-même (sans réservation préalable) : 3,50€/m.
- 9/ Les véhicules et remorques devront être sortis de l'enceinte du vide grenier avant 8h.
- 10/ Tour de jeu décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégâts, etc...
- 11/ La fin du vide grenier aura lieu à 18h00. Aucun exposant ne pourra quitter les lieux avant, sans être accompagné d'un organisateur et ce pour des questions de sécurité. Chaque stand devra être nettoyé par l'exposant.
- 12 /Tour de Jeu se réserve le droit de refuser l'accès au vide grenier à toute personne qu'elle jugerait susceptible de troubler l'ordre public et le bon déroulement de la journée.

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement.

date :.....

signature :